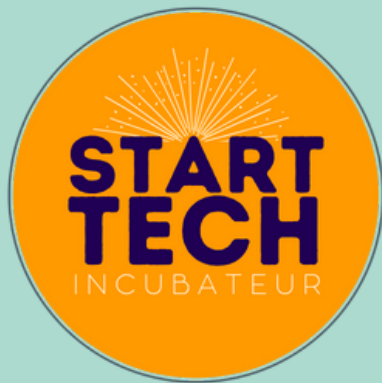


LIVRET ACCUEIL HANDICAP



LA
FRENCH TECH
**GRANDE
PROVENCE
RÉGION SUD**



livret accueil handicap

préambule

Vous retrouverez dans ce livret d'accueil les informations essentielles sur l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, de même que les aménagements mis en place.

La French Tech Grande Provence s'engage, pour tout apprenant en situation de handicap temporaire ou permanent, ou qui souffre d'un trouble de santé invalidant à :

- Prendre en compte ses besoins ;
- Etudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation ;
- L'accompagner dans ces démarches ;
- Favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle.

Qu'elle soit temporaire ou permanente, la situation de handicap doit être signalée à la personne référente de l'incubateur. Le sujet est systématiquement abordé dans le questionnaire de candidature.

qu'est-ce que le handicap ?

Un handicap est une limitation d'activité en raison d'une altération d'une ou plusieurs fonctions. Cette limitation d'activité implique une restriction de participation à la vie en société : les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des obstacles culturels, matériels ou sociaux lorsqu'elles évoluent parmi les autres individus.

La notion de handicap regroupe plusieurs formes de déficiences :

- Le handicap moteur
- Le handicap visuel
- Le handicap auditif
- Les handicaps mentaux
- Les handicaps psychiques et cognitifs



livret accueil handicap

qui m'accompagne ?

Vous disposez au sein de Start Tech notre incubateur Organisme de Formation d'un Référent Handicap.

Sa mission est de veiller à l'accueil et à la prise en compte des apprenants en situation de handicap.

Elle est votre interlocutrice privilégiée et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles.

Contact : Référent Handicap Laure Baudouin

Tél : 04 90 22 74 24

Mobile : 06 18 91 94 18

Mail : lbaudouin@lafrenchtech-grandprovence.fr

comment se déroule ma formation

A tout instant, vous pouvez faire part de de votre handicap et ce, dès votre 1er contact pour l'analyse de votre besoin.

Si vous préférez parler de votre situation de handicap directement à la référente, il vous suffit de lui envoyer un mail.

Dès l'instant que la référente handicap est informée de votre situation, elle peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation.

Voir document en annexe 1 qui détaille nos modalités de compensation du handicap. Dans le cas où les aménagements souhaités ne sont pas réalisables au sein de l'organisme, la référente handicap vous oriente vers les structures les mieux adaptées. La Référente Handicap fait le lien avec l'équipe pédagogique pour vous assurer la bonne prise en compte de votre situation durant l'intégralité de la formation.



livret accueil handicap

comment est organisé le suivi de ma formation

Tout au long de votre formation, la référente handicap reste à votre écoute.

La référente handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement, telle que l'Agefiph afin d'étudier les modalités d'accueil les plus appropriées.

La référente handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

loi du 11 février 2005

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose aux bâtiments construits ou rénovés accueillant des établissements recevant du public ou des locaux d'habitation d'être accessibles aux personnes en situation de handicap. Cette loi est applicable depuis le 1er janvier 2007 et de nombreuses autres dispositions se sont ajoutées à ce cadre législatif cette dernière dizaine d'années.

accès aux salles de l'incubateur

Toutes les salles de l'incubateur sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Dans le cadre d'autres handicaps, après prescriptions de l'Agefiph, la personne référente mettra en place des solutions adaptées à la personnes en situation de handicap.



livret accueil handicap

droits et devoirs de l'incubé

L'incubé en situation de handicap a les mêmes droits et devoirs que tout autre incubé.

En vertu de l'article 10 du règlement intérieur (voir le Livret d'accueil incubé), aucun comportement déplacé, verbal, gestuel ou autre, envers un apprenant en situation de handicap ne sera tolérée durant la formation.

Il sera rappelé que Bienveillance, écoute active et participation sont attendues de l'ensemble des participants à une session de formation.

Il est demandé aux apprenants porteurs de handicap de respecter eux aussi le règlement intérieur.

Les téléphones portables doivent être mis en silencieux et rangés durant la formation.

Toute nécessité d'appel en lien avec le handicap durant la formation doit être convenue avec le formateur avant le début de la session.



annexe 1

Modalités de prise en charge

HANDICAP
MOTEUR

- 1) Formation sur le lieu de travail OU location d'une salle permettant l'accès d'une personne handicapée moteur
- 2) Sensibilisation du reste du groupe

HANDICAP
CONSECUTIF A UNE
MALADIE
INVALIDANTE

- 1) Temps et rythme de formation aménagés incluant les pauses nécessaires
- 2) Recours à l'intervention de ressources externes/spécialistes compétents
- 3) Conditions de formation appropriées : - réduction de la taille du groupe si nécessaire- choix d'une salle et d'une configuration adaptée si nécessaire
- 4) Sensibilisation du reste du groupe
- 5) Adaptation des mesures sanitaires en cas de ressource externe supplémentaire

HANDICAP AUDITIF

- 1) Adaptation de l'approche pédagogique :
 - temps et rythme de formation aménagés
 - posture, gestuelle et diction de la formatrice adaptées
 - contenu pédagogique adapté
- 2) Recours à l'intervention d'interprètes
- 3) Conditions de formation calmes et appropriées :
 - réduction de la taille du groupe
 - choix d'une salle insonorisée et sans nuisance extérieure
- 4) Sensibilisation du reste du groupe
- 5) Adaptation des mesures sanitaires (masque avec fenêtre transparente au niveau de la bouche) pour les formateurs



livret accueil handicap

HANDICAP PSYCHIQUE ET INTELLECTUEL

- 1) Adaptation de l'approche pédagogique :
 - temps et rythme de formation aménagés
 - posture et gestuelle de la formatrice adaptées
 - contenu pédagogique adapté
- 2) Recours à l'intervention de ressources externes/spécialistes compétents
- 3) Conditions de formation appropriées :
 - réduction de la taille du groupe
 - choix d'une salle et d'une configuration adaptée privilégiant le confort, la convivialité
- 4) Sensibilisation du reste du groupe
- 5) Adaptation des mesures sanitaires en cas de ressource externe supplémentaire

HANDICAP VISUEL

- 1) Adaptation de l'approche pédagogique :
 - posture et gestuelle de la formatrice adaptées
 - contenu pédagogique adapté
- 2) Recours à l'intervention de ressources externes/spécialistes compétents
- 3) Conditions de formation appropriées :
 - réduction de la taille du groupe
 - choix d'une salle et d'une configuration adaptée privilégiant un bon éclairage et une proximité avec la formatrice
 - un vidéoprojecteur de haute qualité permettant un affichage des caractères en grand et clair
- 4) Sensibilisation du reste du groupe
- 5) Adaptation des mesures sanitaires en cas de ressource externe supplémentaire



livret accueil handicap

TROUBLE DU LANGAGE ORAL

La communication adaptée en cas de trouble du langage oral

Quelques idées d'aménagement en communication :

- Attirer l'attention en jouant avec les intonations
- Gérer le débit verbal, en insistant bien sur les points importants
- Répéter plusieurs fois la consigne
- Utiliser la communication non verbale: gestes, mimiques, dessins, photos, pictogrammes, etc.